

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 MAI 2016**

**Délibération**  
n° 2016.05. 47.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction -  
lot n° 22 "Voieries et  
réseaux directs (VRD)  
- aménagement des  
extérieurs" : avenant  
n° 7**

**LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE SEIZE à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2016**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.05. 47.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 22 "VOIERIES ET RESEAUX DIRECTS (VRD) - AMENAGEMENT DES EXTERIEURS" : AVENANT N° 7**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 10 mai 2012 a attribué le lot n° 22 « Voieries et Réseaux Directs (VRD) – aménagement des extérieurs » au groupement COLAS SUD OUEST - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE / BTGO, pour un montant de 595 230,03 € HT.

Par délibération n° 137.B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en moins-value d'un montant de -38 480,00 € HT, qui a ramené le montant du marché à 556 750,03 € HT.

Par délibération n° 13.B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 22 846,53 € HT qui a porté le montant du marché à 579 596,56 € HT.

Par délibération n° 102.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 12 036,73 € HT qui a porté le montant du marché à 591 633,29 € HT.

Par délibération n° 107.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 152 926,33 € HT qui a porté le montant du marché à 744 559,62 € HT.

Par délibération n° 149.B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 5 en plus-value d'un montant de 3 000 € HT qui a porté le montant du marché à 747 559,62 € HT.

Par délibération n° 178.B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 6 en plus-value d'un montant de 2 559,50 € HT qui a porté le montant du marché à 750 119,52 € HT.

Il est aujourd'hui nécessaire de prévoir le raccordement du caniveau devant l'amphithéâtre (oubli de la maîtrise d'œuvre) afin d'éviter les infiltrations sous le bâtiment. Cette prestation est d'un montant de 2 399,13 € HT.

L'avenant n° 7 en plus-value est d'un montant de 2 399,13 € HT.

Le montant du marché passe de 750 119,52 € HT à 752 518,65 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 26,42 % par rapport à son montant initial de 595 230,03 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 06 avril 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 7 au lot n° 22 «VRD – aménagement des extérieurs » dont le titulaire est la société COLAS SUD OUEST - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE d'un montant en plus-value de 2 399,13 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 mai 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 mai 2016</b>



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

## TRAVAUX POUR LA REALISATION DE LA MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION A ANGOULEME

Lot n°22 : VRD

Avenant n°7

### IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° en date du

### TITULAIRE DU MARCHE

#### **Groupement COLAS (Mandataire)**

Siège social : Lieu dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET ST ESTEPHE

Forme juridique : SA

Immatriculé au RCS de ANGOULEME sous le n° 329 405 211

Représentée par Monsieur Nicolas MARCELLE, Chef d'établissement

#### **BTGO**

Siège social : Avenue Maryse Bastié – BP n° 10653 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Immatriculé au RCS de ANGOULEME sous le n° 509 257 192

Représentée par Monsieur Laurent FAURE, Gérant

### IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 - AP 2

### DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 04 juillet 2012

Date de notification du marché : 06 juillet 2012

N° du marché : 2011/172

### MONTANT DU MARCHE

Montant du marché:		+ L'option 1 « sols extérieurs » a été retenue :	
Montant HT :	538 224,33 €	Montant HT :	57 005,70 €
Montant TVA 19,6 % :	105 491,97 €	Montant TVA 19,6 % :	11 173,12 €
Montant TTC :	643 716,30 €	Montant TTC :	68 178,82 €

**Le montant total du marché est donc de :**

**Montant HT : 595 230,03 €**  
**Montant TVA 19,6 % : 116 665,09 €**  
**Montant TTC : 711 895,12 €**

### **AVENANTS PRECEDENTS**

Par délibération n° 137 B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en moins-value d'un montant de -38 480,00 € HT, qui a ramené le montant du marché à 556 750,03 € HT.

Par délibération n° 13 B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 22 846,53 € HT qui a porté le montant du marché à 579 596,56 € HT.

Par délibération n° 102.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 12 036,73 € HT qui a porté le montant du marché à 591 633,29 € HT.

Par délibération n° 107.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 152 926,33 € HT qui a porté le montant du marché à 744 559,62 € HT.

Par délibération n°149 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 en plus-value d'un montant de 3 000 € HT qui a porté le montant du marché à 747 559,62 € HT.

Par délibération n° 178.B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 6 en plus-value d'un montant de 2 559,50 € HT qui a porté le montant du marché à 750 119,52 € HT.

### **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Il est nécessaire de prévoir le raccordement du caniveau devant l'amphithéâtre (oubli de la maîtrise d'œuvre) afin d'éviter les infiltrations sous le bâtiment. Cette prestation est d'un montant de 2 399,13 € HT.

**L'avenant n° 7 en plus-value est d'un montant de 2 399,13 € HT.**

Toutes ces prestations ne seront pas soumises à révision.

### **NOUVEAU MONTANT DU MARCHE**

Montant initial du marché :	595 230,03 € HT
Montant de l'avenant 1 :	- 38 480,00 € HT
Montant de l'avenant 2 :	22 846,53 € HT
Montant de l'avenant 3 :	12 036,73 € HT
Montant de l'avenant 4 :	152 926,33 € HT
Montant de l'avenant 5 :	3 000,00 € HT
Montant de l'avenant 6 :	2 559,90 € HT
Montant du présent avenant :	2 399,13 € HT
Nouveau montant du marché :	752 518,13 € HT

Le montant du marché passe de 750 119,52 € HT à 752 518,65 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 26,42 % par rapport à son montant initial de 595 230,03 € HT.

### **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

### **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD